



**AVIS DE COURSE  
TYPE HABITABLES  
2017-2020**

**38<sup>ème</sup> COUPE DU  
TRIMARAN  
Dimanche 27/09/2020  
Rade de Brest  
Brest Bretagne Nautisme  
5 C**

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*.
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

**2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

**En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité. Dans le contexte inédit « COVID 19 », le Comité d'Organisation pourra annuler l'épreuve.**

**Prise en compte du Risque Covid19 :**

**En s'inscrivant à la coupe du Trimaran tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.**

**Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :**

**-des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,**

- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,  
 - que malgré la mise en oeuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,  
 - que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,  
 - que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régates.

3.1 La régates est ouverte à

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A - B - C ou D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup> catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière** de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- Equipés d'un émetteur/récepteur VHF.

- Equipés d'un moteur adapté avec le carburant nécessaire pour naviguer à une vitesse au moins de 4 nœuds sur 20 milles.

3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap *Osiris Habitable*.

**3.2** Pour les bateaux admissibles il est **OBLIGATOIRE** de réaliser une préinscription par internet pour **le vendredi 25 septembre 2020 12h00**. Il suffit de renseigner le formulaire mis en ligne sur le site du GCI : [gci-croiseurs.com](http://gci-croiseurs.com).

- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) **doivent être en possession de leur** licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition. **Ceci sera vérifié par le logiciel officiel de régates Freg 2019 de la FFVoile.**

- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an. **Dans ce cas une photocopie du certificat médical doit être adressée à M. JC LE FLOCH : [jeale-floch@orange.fr](mailto:jeale-floch@orange.fr) pour le vendredi 25 septembre 2020 12h00 au plus tard.**

- une autorisation parentale pour les mineurs. **Idem photocopie.**

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité **Idem photocopie.**

- le certificat de jauge ou de conformité **vérifié par le logiciel Freg.**

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe : Toutes	Montant : 20 €
-----------------	----------------

#### Compte tenu du Risque Covid19 :

Le règlement des droits requis se fera uniquement et obligatoirement en ligne sur le site internet de Brest Bretagne Nautisme ([www.brestbretagneautisme.fr](http://www.brestbretagneautisme.fr)) ou directement au lien suivant :

<https://marketplace.awoo.fr/677/Product?reference=SRV029000067720200911093308>

Le règlement reçu fera office de confirmation d'inscription au plus tard pour le vendredi 25 septembre 2020 à 12h00. **ATTENTION : IL N'Y AURA PAS D'ENCAISSEMENT DE REGLEMENT SUR L'EAU AU BATEAU COMITE.**

#### 5. PROGRAMME

##### Jours de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
18/11/20	11h00	Toutes

5.3 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante:

[gci-croiseurs.com](http://gci-croiseurs.com).

#### 7. LES PARCOURS

7.1 Le parcours sera de type : côtier.

7.2 L'emplacement de la zone de course : Rade de Brest.

#### 9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

#### 10. PLACE AU PORT

Pour les bateaux extérieurs de Brest voir avec le GCI.

#### 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**12. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**13. PRIX**

**IL N'Y AURA PAS DE REMISE DE PRIX NI DE POT DE CLOTURE.  
PROCLAMATION DES RESULTATS SUR LE SITE DE LA FFVOILE ET LE SITE DU  
GCI.**

**14. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

**JC LE FLOCH** ;jeale-floch@orange.fr

### ANNEXE ZONE DE COURSE

